



## litige achat appartement

Par **laccyr**, le **06/03/2019** à **22:01**

bonjour

J ai vu sur le bon coin un appartement à vendre via une agence à 55000€

L appartement étant un peu cher pour le quartier j ai envoyé un mail à l agent pour savoir si celui ci était négociable.

Il me reponds: à quel prix seriez vous intéressé

Je lui

indique 48500€ fai maximum

Il m indiqué que c est pas possible

et que si je veux le bien c est au minimum 53000

Je lui indique

que c est trop cher

Quelques jours plus tard le même

appartement est affiché à 50500€ par le particulier

Je lui

indique que je suis intéressé mais l informé que j ai eu auparavant contact avec une âgence.

Le particulier appelle l

agence pour savoir si elle peut me vendre l appartement directement

L agent lui indique que j ai fait une offre a 48500 donc il y aura des pénalité s

Je suis étonné car j ai juste indiqué un montant et je n ai rien visité et rien signé

Du coup le

particulier a peur de me vendre directement

Quels sont mes droits

?

L agent peut il se retourner vers moi ou propriétaire ?

Merci

Par **Visiteur**, le **06/03/2019** à **23:05**

Bonjour

Si vous êtes maintenant ok pour 50.500€, vous en avez parfaitement le droit.

Il faudrait connaître le mandat en détail, mais un vendeur doit en général une indemnité à l'agence lorsqu'il vend lui même.